

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Congrès des notaires (II) : des mesures pour rééquilibrer les droits du propriétaire et ses concurrents

CHRONIQUE

Page 6

■ Personnes / Famille

Par le Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP) (EA 4487) - L'ERADP de l'université de Lille 2 Droit et Santé

Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 12 (3^e partie)

CULTURE

Page 23

■ Exposition

Nicole Lamothe

Une visite à Giverny

Page 24

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Nico, femme fatale

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Congrès des notaires (II) : des mesures pour rééquilibrer les droits du propriétaire et ses concurrents ^{118u5}

Annabelle PANDO

Réuni pour son 112^e Congrès à Nantes du 6 au 8 juin dernier, le notariat a travaillé sur la propriété immobilière. La deuxième commission a cherché à limiter les contraintes subies par le propriétaire du fait des différents droits concurrents. Pour un changement d'affectation simplifié, un certificat unique de décence du logement, les notaires se sont aussi prononcés en faveur d'un droit de récupérer son bien mieux assuré par une mise en cohérence des textes existants.

Le 112^e Congrès des notaires qui s'est tenu à Nantes début juin a consacré ses travaux à la propriété immobilière. Quatre commissions autour de l'immobilier et une vingtaine de propositions pour améliorer son droit. Animée par Marie-Hélène Pero-Augereau-Hue, présidente, notaire à Chevreuse (78), et Olivier Boudeville, rapporteur, notaire à Rouen (76), la deuxième commission a travaillé au rééquilibrage des droits du propriétaire face au droit de l'occupant. Son constat : conçu comme absolu, le droit de propriété n'en sert pas moins de variable d'ajustement aux pouvoirs publics pris en tenailles entre une crise de logement non résolue et des finances sinistrées. Le droit de propriété serait-il affecté à une utilité publique ? Les quatre propositions, toutes adoptées, lui redonnent un peu de consistance.

■ Un certificat unique de décence du logement

Sa première proposition consiste à remplacer les diagnostics auquel est soumis le propriétaire bailleur pour garantir un logement décent par un certificat unique. Les diagnostics existant pour le bail sont imprécis et approximatifs. « Or, ce type de certificat existe déjà en germe en matière fiscale, dans le cadre des investissements *Pinel*. Le BOFiP oblige le propriétaire à faire un état descriptif, les critères du logement décent et la nature des travaux à réaliser », explique M^e Marie-Hélène Pero-Augereau-Hue.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34